

CHAPITRE 6 – La France : une nouvelle place dans le monde

Comment la France redéfinit-elle son rôle dans le monde de 1945 à 1974 ?

De 1945 au début des années 1970, la France retrouve un rôle international en s'adaptant aux bouleversements du monde.

Avant d'accepter la décolonisation, elle mène deux guerres en Indochine et en Algérie. La guerre d'Algérie entraîne la chute de la IV^e République et le retour au pouvoir du général de Gaulle, qui crée la V^e République en 1958.

La France joue un rôle important dans les débuts de la construction européenne, dans le contexte de la guerre froide où les États-Unis souhaitent renforcer l'Europe occidentale. Sans renier l'Alliance atlantique, de Gaulle veut cependant affirmer l'indépendance de la France. Il utilise les atouts légués par la IV^e République : la modernisation de l'économie et l'arme nucléaire.

Cours 1. La IV^e République face à de nouveaux défis (1946-1958) (p. 182 – 183)

Née en 1946, la IV^e République doit relever de nombreux défis. En effet, la France est confrontée à la décolonisation et, en parallèle, elle s'engage dans la construction européenne dans le contexte de la guerre froide.

A - Une nouvelle république

Une naissance laborieuse. Une fois l'ordre rétabli, le GPRF présidé par de Gaulle se consacre à la restauration de la République. De nombreux scrutins sont organisés, auxquels les femmes participent, car l'ordonnance du 21 avril 1944 leur a accordé le droit de vote et d'éligibilité. Alors que les partis de gauche et du centre s'opposent à son projet de renforcement de l'exécutif, de Gaulle démissionne le 20 janvier 1946. La Constitution de la IV^e République est adoptée par référendum le 27 octobre 1946. Elle instaure un régime parlementaire avec une nette prédominance de l'Assemblée nationale.

Un régime instable. Éluë à la représentation proportionnelle, l'Assemblée est divisée en de nombreux partis. Deux des plus importants font obstacle au régime à partir de 1947. À gauche, le Parti communiste quitte en effet le gouvernement, auquel il reproche d'être allié aux États-Unis dans la guerre froide qui commence. À droite, de Gaulle fonde le RPF pour s'opposer à la IV^e République. Les gouvernements doivent donc s'appuyer sur une majorité formée des socialistes et des partis centristes. Mais, parce qu'elle se divise souvent sur les grands défis que doit affronter la IV^e République, comme la décolonisation et la construction européenne, cette majorité est instable.

B - La fin de l'empire colonial

Le refus des indépendances. La France accepte mal le processus de décolonisation encouragé à partir de 1945 par l'ONU, les États-Unis et l'URSS. Toujours considéré comme une source de richesse et de puissance, l'empire colonial est rebaptisé « Union française » et réformé en surface. Mais la France réprime violemment les émeutes qui éclatent le mai 1945 à Sétif au cri de « Vive l'Algérie libre et indépendante ! », puis le soulèvement de 1947 à Madagascar. Au sein de l'Indochine française (Vietnam, Laos, Cambodge), Hô Chi Minh proclame l'indépendance du Vietnam le 2 septembre 1945. La France répond par la guerre d'Indochine (1946-1954), qu'elle perd à l'issue de la bataille de Diên Biên Phu. Pierre Mendès France, président du Conseil, signe les accords de Genève le 21 juillet 1954, qui marquent l'indépendance du Laos, du Cambodge et du Vietnam. Ce dernier est séparé en deux entités.

L'obsession algérienne. La guerre se déclenche alors en Algérie, avec le soulèvement lancé le 1^{er} novembre 1954 par le FLN. La situation particulière de l'Algérie, considérée comme un prolongement de la France et divisée en départements, explique l'escalade dans la répression menée par l'armée française. La IV^e République accepte, en 1956, l'indépendance des protectorats du Maroc et de la Tunisie et l'autonomie des colonies d'Afrique subsaharienne (loi-cadre Defferre), mais elle refuse toute négociation avec les indépendantistes algériens.

C. Les débuts de la construction européenne

L'Europe dans la guerre froide. Pour certains dirigeants de la IV^e République, l'Europe apparaît comme le substitut à l'Empire : la perte des colonies sera compensée par la coopération européenne. Ce projet est soutenu par les États-Unis, qui veulent renforcer l'Europe occidentale alors que la guerre froide commence. L'aide américaine proposée en 1947 par le plan Marshall et répartie par l'OECE doit endiguer la progression du communisme en Europe et faire de celle-ci un marché pour les exportations des États-Unis.

Un premier pas décisif. Le rapprochement franco-allemand permet ensuite d'accélérer la construction européenne. Le projet imaginé par Jean Monnet, commissaire au Plan, est présenté le 9 mai 1950 par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères. Ce projet prévoit de confier la gestion des secteurs clés du charbon et de l'acier à une Haute Autorité dotée d'un pouvoir supranational : la CECA est créée le 18 avril 1951.

La création de la CEE. Une deuxième étape est franchie après la crise de Suez, quand la France doit retirer ses troupes d'Égypte sous la pression des États-Unis et de l'URSS (1956). Cette humiliation encourage la IV^e République à poursuivre la construction européenne pour regagner ainsi de l'influence. Le 25 mars 1957, les deux traités de Rome sont signés par les six États membres de la CECA. Ils instituent un marché économique commun (CEE : Communauté Économique Européenne) et une Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa) ou Euratom. Une ère nouvelle commence pour la France : en abandonnant une partie de sa souveraineté à la CEE, elle entend développer son économie et participer à un ensemble politique capable de peser dans le monde.

DOSSIER p. 184 – 185 : La France dans l'Europe de la guerre froide

La France fait partie des alliés des États-Unis qui bénéficient à partir de 1947 du plan Marshall. Elle participe donc à l'OECE, première organisation européenne de coopération économique. Mais les dirigeants de la IV^e République vont plus loin, en comprenant que le rapprochement franco-allemand permet de lancer une réelle construction européenne. C'est pourquoi le 9 mai, date de la déclaration Schuman en 1950, est depuis 1985 la Journée de l'Europe.

Quel rôle joue la France dans les débuts de la construction européenne ?

Doc 2 p. 184 : Comment sortir de l'impasse ?

Dans deux notes les 2 et 3 mai 1950, Jean Monnet, commissaire au Plan et considéré comme un des « pères de l'Europe », présente la construction européenne comme une nécessité dans un contexte troublé.

Note du 2 mai. La guerre froide est devenue une réalité. Un état de guerre existe entre l'Occident groupé activement autour des États-Unis et l'URSS appuyée par les partis communistes des pays occidentaux.

Note du 3 mai.

De quelque côté qu'on se tourne, dans la situation du monde actuel, on ne rencontre que des impasses, qu'il s'agisse de l'acceptation grandissante d'une guerre jugée inévitable, du problème de l'Allemagne¹, de la continuation du relèvement français, de l'organisation de l'Europe, de la place même de la France dans l'Europe et dans le monde. Les esprits se cristallisent sur un objectif simple et dangereux : la guerre froide. [...] D'une pareille situation, il n'est qu'un moyen de sortir : une action concrète et résolue, portant sur un point limité mais décisif, qui entraîne sur ce point un changement fondamental et, de proche en proche, modifie les termes mêmes de l'ensemble des problèmes. Il faut changer le cours des événements ; pour cela, il faut changer l'esprit des hommes.

Jean Monnet, note du 2 mai 1950 intitulée « Réflexions à la veille des consultations entre les gouvernements des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France » et note du 3 mai 1950, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, archives Jean Monnet.

1. Il s'agit de réintégrer l'Allemagne dans le bloc occidental et donc de faire accepter son réarmement à court terme.

Doc 4 p. 185 : La déclaration Schuman

Dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, présente officiellement le projet conçu par Jean Monnet. Ce discours aboutit quelques mois plus tard à la création de la CECA (avril 1951) et à la réconciliation franco-allemande.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose immédiatement l'action sur un point limité mais décisif. Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950.

Cours 2. La crise algérienne de la République française et la naissance d'un nouveau régime (1958-1962) (p. 186 – 187)

La IV^e République est incapable de trouver une solution à la guerre en Algérie. À la faveur d'une tentative de coup d'État à Alger, de Gaulle est rappelé au pouvoir et propose une nouvelle république dont la Constitution est adoptée en 1958. C'est la naissance de la V^e République.

A. Le changement de république

L'homme providentiel ? Dans un contexte d'instabilité ministérielle, la IV^e République mène une politique jugée trop hésitante par les pieds-noirs partisans de l'Algérie française. Ils se révoltent le 13 mai 1958 à Alger et forment un Comité de salut public soutenu par l'armée et dirigé par le général Massu. Les révoltés lancent un appel au général de Gaulle, tout en préparant un coup d'État militaire contre le gouvernement. De Gaulle profite de la situation pour apparaître comme un recours : il est investi président du Conseil le 1er juin par l'Assemblée et obtient les pleins pouvoirs pendant six mois pour soumettre une nouvelle Constitution aux Français.

La V^e République. La rédaction de la Constitution est confiée à un comité d'experts dirigé par Michel Debré. De Gaulle la présente le 4 septembre 1958 à Paris, dans une grande cérémonie organisée place de la République. Elle est adoptée par référendum le 28 septembre avec plus de 79 % de « oui » et proclamée le 4 octobre. Elle organise un régime parlementaire avec un président de la République élu pour sept ans et disposant de pouvoirs supérieurs à ceux du Premier ministre. Le 21 décembre 1958, un collège électoral de 80 000 personnes élit de Gaulle premier président de la V^e République.

POINT DE PASSAGE La Constitution de 1958 p. 192

POINT DE PASSAGE Charles de Gaulle et Pierre Mendès France : deux conceptions de la République p. 194.

B. De Gaulle et la guerre d'Algérie

De l'Algérie française... Venu à Alger dès le 4 juin 1958, de Gaulle a rassuré les partisans de l'Algérie française en déclarant : « Je vous ai compris. » Afin d'apaiser les tensions, il propose aux combattants algériens de rendre les armes : c'est la « paix des braves ». Lors d'un discours à Constantine, le 3 octobre 1958, il présente un plan de développement économique pour lutter contre les inégalités, seules responsables selon lui du conflit. Pourtant de Gaulle commence à penser que la décolonisation est inéluctable et qu'il faut négocier avec les indépendantistes algériens.

...à l'autodétermination. Parallèlement, le FLN crée en septembre 1958 le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Il s'impose ainsi comme le représentant du peuple algérien aux dépens du MNA. Le 16 septembre 1959, de Gaulle propose de consulter les Algériens : la population métropolitaine est favorable à l'autodétermination, mais en Algérie la population européenne y est opposée. Le mécontentement engendre le 22 avril 1961 le putsch des généraux d'Alger, mis en échec par de Gaulle. Ce coup d'État manqué aboutit à la formation de l'OAS, qui exporte en métropole son combat pour une Algérie française.

C. Les conséquences de la guerre d'Algérie en France

La guerre civile en métropole. Depuis 1958, le FLN ouvre un second front en France métropolitaine pour forcer de Gaulle à négocier. La préfecture de police de Paris impose un couvre-feu aux musulmans : le soir du 17 octobre 1961, plus de 20 000

Algériens manifestent dans la capitale pour protester contre cette mesure de ségrégation. En lutte contre le FLN, la police française frappe sans distinction et tue de nombreux manifestants. Une partie de l'opinion française, notamment les « porteurs de valises », soutient la cause algérienne et dénonce l'usage de la torture par l'armée française.

Le renforcement du pouvoir présidentiel. En août 1962, l'OAS s'en prend directement au Général en mitraillant sa voiture : c'est l'attentat raté du Petit-Clamart. De Gaulle profite de l'émotion pour proposer l'élection du président au suffrage universel direct. Cette innovation majeure, qui renforce l'autorité du chef de l'État, est approuvée par référendum le 28 octobre 1962, malgré les protestations de la gauche.

Les accords d'Évian et l'arrivée des rapatriés. Signés le 18 mars 1962 et ratifiés par référendum, les accords d'Évian mettent un terme à la guerre. Le 19 mars 1962, le cessez-le-feu est proclamé, mais dans cette période de transition, la violence continue. Les harkis sont abandonnés par la France : seuls 43 000 parviennent à fuir les massacres en Algérie et sont installés dans des camps en France. Les pieds-noirs quittent l'Algérie dans la précipitation et deviennent des « rapatriés », parfois mal accueillis. L'indépendance de l'Algérie est proclamée le 5 juillet 1962.

POINT DE PASSAGE La guerre d'Algérie p. 188.

POINT DE PASSAGE Les mémoires de la guerre d'Algérie p. 190.

POINT DE PASSAGE p. 188 – 189 : La guerre d'Algérie

Comment expliquer la guerre d'Algérie ?

Doc 2 p. 188 : « L'Algérie, c'est la France »

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, des attaques à main armée, des attentats à la bombe, des sabotages de lignes et de voies de communication, des incendies enfin ont eu lieu sur l'ensemble du territoire algérien, de Constantine à Alger et d'Alger à Oran. [...] De même que le Maroc et la Tunisie ont connu ce phénomène du terrorisme individuel dans les villes et dans les campagnes, faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde en révolte depuis quinze ans contre les nations qui prétendaient les tenir en tutelle ? Eh bien ! non, cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements de l'Algérie sont des départements de la République française. Des Flandres jusqu'au Congo, s'il y a quelque différence dans l'application de nos lois, partout la loi s'impose et cette loi est la loi française.

François Mitterrand (1916-1996), ministre de l'Intérieur du gouvernement de Pierre Mendès France, discours à l'Assemblée nationale, 12 novembre 1954.

Doc 3 p. 189 : « L'Algérie n'est pas la France »

Le 19 septembre 1958, un Gouvernement provisoire de la République algérienne a été proclamé. Cette proclamation, faite au nom d'un peuple qui combat depuis quatre ans pour son indépendance, restaure l'État algérien que les vicissitudes de la conquête militaire de 1830 ont brutalement et injustement supprimé de la carte politique de l'Afrique du Nord. [...] Le peuple algérien est un peuple pacifique. C'est contraint par le colonialisme français qu'il a pris les armes après avoir épuisé tous les moyens pacifiques pour recouvrer sa liberté et son indépendance. La fiction de l'Algérie française, le mythe de l'intégration, n'ont d'autre fondement que la politique de la force. L'Algérie n'est pas la France. Le peuple algérien n'est pas français. Émettre la prétention de « franciser » notre pays constitue une aberration, une entreprise anachronique et criminelle condamnée par la Charte des Nations unies. [...] Notre peuple ne déposera les armes que le jour où ses droits de peuple souverain seront reconnus.

Programme du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) publié par El Moudjahid, journal du FLN, 19 septembre 1958.

POINT DE PASSAGE p. 190 – 191 : Les mémoires de la guerre d'Algérie

Pourquoi la guerre d'Algérie est-elle une guerre des mémoires ?

Doc 2 p. 190 : La torture en Algérie : le cas Maurice Audin

Au soir du 11 juin 1957, Maurice Audin, assistant de mathématiques à la faculté d'Alger, militant du Parti communiste algérien (PCA), est arrêté à son domicile par des militaires. [...] Maurice Audin n'a jamais réapparu et les circonstances exactes de sa disparition demeurent floues. Le récit de l'évasion qui figure dans les comptes rendus et procès-verbaux officiels souffre de trop de contradictions et d'invéraisemblances pour être crédible. Il s'agit manifestement d'une mise en scène visant à camoufler sa mort. Les éléments recueillis au cours de l'instruction de la plainte de Josette Audin ou auprès de témoins indiquent en revanche avec certitude qu'il a été torturé. [...] La République ne saurait, par conséquent, minimiser ni excuser les crimes et atrocités commis de part et d'autre durant ce conflit. La France en porte encore les cicatrices, parfois mal refermées. Aussi le travail de mémoire ne s'achève-t-il pas avec cette déclaration. Cette reconnaissance vise notamment à encourager le travail historique sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires. [...] L'approfondissement de ce travail de vérité doit ouvrir la voie à une meilleure compréhension de notre passé, à une plus grande lucidité sur les blessures de notre histoire, et à une volonté nouvelle de réconciliation des mémoires et des peuples français et algérien.

Texte remis par le président de la République française, Emmanuel
Macron, le 13 décembre 2018 à la veuve de Maurice Audin.

Doc 4 p. 191 : Des « mémoires cloisonnées »

Dans les quotidiens algériens en date du 8 mai 2016, on peut lire les titres suivants :

El Watan : « La France sommée de reconnaître ses crimes coloniaux. »

El Moudjahid, organe officiel du pouvoir : « Le génocide du 8 mai 1945. Crime d'État de la France coloniale. » En sous-titre : « Jusqu'à présent, soixante et onze ans après les faits, la France refuse obstinément de reconnaître ces tueries à large échelle. »

Visiblement, le pouvoir algérien et certaines fractions significatives de la société ne renoncent pas à une légitimation de la nation qui se revendique de l'héritage du combat pour l'indépendance. [...] En France, pour les immigrés algériens et leurs enfants, la date du 17 octobre 1961, moment du massacre de travailleurs algériens à Paris, s'est imposée comme date du souvenir. Mais l'absence de consensus sur une date unique entre les principaux groupes de mémoire (pieds-noirs et harkis, appelés français du contingent ou immigrés) signifie qu'il est difficile de se réconcilier, que la mémoire retrouvée ne suffit pas. Les mémoires cloisonnées ne parviennent pas à apaiser les obsessions ou les douleurs liées à la séquence de la guerre d'Algérie. [...] Les jeunes générations éprouvent le besoin de s'inscrire dans une généalogie, une filiation, de savoir quelle a été l'attitude du père ou du grand-père dans cette guerre.

Renaud de Rochebrune et Benjamin Stora, La guerre d'Algérie vue par les Algériens, tome II, éditions Denoël, 2016.

1. La manifestation des Algériens à Paris est violemment réprimée par la police. Le bilan, très discuté par les historiens, se situe entre 30 et plus de 100 morts.

POINT DE PASSAGE p. 192 - 193 : La Constitution de 1958

Comment la Constitution de 1958 modifie-t-elle l'équilibre des pouvoirs ?

Doc 1 p. 192 : Le président de la République et le Premier ministre

Art. 5. Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale. [...]

Art. 8. Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions. [...]

Art. 12. Le président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

[...] Art. 16. Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel. Il en informe la Nation par un message. [...]

Art. 20. Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement. [...]

Extraits de la Constitution du 4 octobre 1958.

Doc 3 p. 193 : Le gouvernement et le Parlement

Rédacteur de la nouvelle constitution, Michel Debré est nommé Premier ministre. Il prononce le 15 janvier 1959 son discours d'investiture devant l'Assemblée nationale.

Notre démocratie a désormais pour expression un gouvernement désigné par le chef légitime de la nation, consacré, au départ de son entreprise, par la confiance des élus du peuple, disposant pour sa mission des moyens de l'État, c'est-à-dire capable de mener une politique et de manifester son autorité, placé, enfin, sous le contrôle d'assemblées dont le fonctionnement et les pouvoirs permettent d'éviter l'arbitraire aussi bien à l'égard de la nation qu'à l'égard des citoyens. En d'autres termes, la Constitution, approuvée le 28 septembre de l'an passé, établit un régime gouvernemental de type parlementaire. [...] Le Parlement discute et vote les lois, c'est-à-dire les règles fondamentales touchant les structures de l'État, les bases de la société, les droits de la famille et des individus. Le Parlement discute et vote le budget, c'est-à-dire les impôts demandés aux citoyens, les dépenses qu'exigent les services publics, l'orientation économique et sociale de la nation. [...] À ceux qui affichent le regret des temps où le Parlement était moins législateur que gouvernant, et où l'on affirmait volontiers qu'il n'y avait point de limites à ses ambitions, osons répondre : qu'est devenu le prestige parlementaire par la confusion des pouvoirs ?

Michel Debré, discours devant l'Assemblée nationale, 15 janvier 1959.

POINT DE PASSAGE p. 194 - 195 : Charles de Gaulle et Pierre Mendès

France : deux conceptions de la République

En quoi les conceptions de la République de De Gaulle et Mendès France s'opposent-elles ?

Doc 1 p. 194 : Un chef de l'État au-dessus des partis

Après avoir démissionné en janvier 1946, de Gaulle s'oppose aux projets de Constitution de la Gauche et défend sa conception de la République.

Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations. [...] En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la longue si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir auquel il doit faire équilibre, et si chacun des membres du Gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ? C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large [...] que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. [...] À lui la tâche de présider les Conseils du gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas.

Charles de Gaulle, discours de Bayeux, 16 juin 1946.

Doc 3 p. 195 : Le risque d'une présidentialisation du régime

Le 17 novembre 1964, devant les élèves de l'École supérieure des sciences économiques et sociales de Paris, Pierre Mendès France critique la V^e République mise en place par de Gaulle.

J'ajoute et je précise que ce qui nous est proposé par la V^e République, ce n'est pas du tout, comme l'a dit tout à l'heure, un système mixte, intermédiaire entre le parlementarisme et le régime présidentiel. C'est un régime que j'appellerai ultraprésidentiel, puisque le président de la République dispose aujourd'hui de beaucoup plus de pouvoirs que le président des États-Unis. En France, le chef de l'État peut dissoudre l'Assemblée, ce n'est pas le cas aux États-Unis. En France, il dispose d'une large fraction du pouvoir législatif, et même d'une part importante du pouvoir judiciaire et du pouvoir constituant, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. En France, le président n'est pas contrôlé par une Cour suprême alors qu'il l'est, et sévèrement, aux États-Unis. En France, il peut recourir au référendum, et pas là-bas. [...] Nous avons un système qui va, dans la concentration, la monopolisation du pouvoir entre les mains d'une seule autorité, d'un seul homme, beaucoup plus loin que le véritable système présidentiel.

Pierre Mendès France, Œuvres complètes, Tome V. Préparer l'avenir
(1963-1973), NRF, Gallimard, 1989.

Cours 3. La V^e République de 1962 à 1974 : indépendance nationale et modernisation (p. 196 – 197)

En 1962, la France tourne la page de la guerre d'Algérie. Une croissance économique sans précédent nourrit l'optimisme des « Trente Glorieuses ». De Gaulle, puis Pompidou veulent moderniser la France et affirmer son indépendance.

A – La France gaullienne dans le monde

La politique de « grandeur ». Après 1962, de Gaulle multiplie les voyages à l'étranger pour porter la voix du pays. En 1966, la France se retire du commandement intégré de l'OTAN : elle reste membre de l'Alliance atlantique, mais n'accepte plus de bases américaines sur son sol. Elle entend assurer seule sa défense par la dissuasion nucléaire, héritée de la IV^e République (premier essai de la bombe A en 1960, premiers avions bombardiers en 1964). En 1967, à Phnom Penh (Cambodge), de Gaulle critique l'intervention américaine au Vietnam.

De Gaulle contre l'Europe ? Dès son arrivée au pouvoir, de Gaulle défend une « Europe des patries », en rupture avec la politique fédéraliste menée sous la IV^e République par Monnet et Schuman. En 1965, il pratique la politique de « la chaise vide » à la CEE, pour maintenir le vote à l'unanimité au Conseil. Il bloque à deux reprises (1963 et 1967) l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE, jugé trop proche des États-Unis.

Une économie ouverte sur le monde. Mais la CEE est aussi pour de Gaulle un moyen de moderniser la France, cette fois en continuité avec la IV^e République. Il encourage la modernisation industrielle, avec le lancement du Plan calcul en 1966, un plan industriel pour soutenir le développement de l'informatique dans le pays (face notamment à la concurrence américaine). Pour attirer les touristes du monde entier, l'État aide les entreprises à aménager des stations de ski (Plan neige de 1964) et des stations balnéaires. Cependant, de Gaulle est dépassé par une société plus jeune et tournée vers la modernité.

B. Le tournant de mai 1968

La révolte étudiante. Le 22 mars 1968, à Nanterre, des étudiants occupent la salle du conseil de la faculté pour protester contre l'arrestation d'un étudiant opposé à la guerre du Vietnam, mais aussi contre les règles rigides de l'Université. Le 3 mai, la Sorbonne est évacuée par la police. Les premiers affrontements entre policiers et étudiants éclatent à Paris, dans le Quartier latin, avant de s'étendre à toute la France. Le 10 mai, la « Nuit des barricades » est la plus violente.

La crise sociale et politique. Pour protester contre la répression policière et le régime gaulliste, les partis politiques et les syndicats en appellent à la grève générale. Le 13 mai 1968, la France compte plus de dix millions de grévistes. Les oppositions socialiste et communiste appellent à la démission de De Gaulle, mais les partis sont divisés quant aux alternatives. Le 27 mai, le Premier ministre Pompidou signe avec les représentants syndicaux les Accords de Grenelle permettant une hausse de 35 % du SMIG.

De Gaulle affaibli. Le 30 mai, de Gaulle annonce la dissolution de l'Assemblée. Le même jour, les forces gaullistes organisent une grande manifestation de soutien au Général. Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 font triompher les gaullistes à l'Assemblée. Cependant, fragilisé par les événements, de Gaulle est contraint de quitter le pouvoir en 1969 après le rejet par référendum de son projet de réforme des régions et du Sénat. Premier ministre de De Gaulle, Georges Pompidou est élu président de la République en 1969.

C. Les années Pompidou (1969-1974)

La relance européenne. Pompidou rompt avec la politique très méfiante du Général vis-à-vis de la CEE. Il prend l'initiative du sommet de La Haye en décembre 1969, qui accepte l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. Le traité entre en vigueur en 1973 : l'Europe des Neuf rassemble alors une population plus nombreuse que celle des États-Unis (273 millions d'habitants contre 211 millions) et concentre le tiers des échanges mondiaux.

La Détente. La politique gaullienne d'indépendance est poursuivie par Pompidou, mais dans un style moins flamboyant, insistant plus sur la coopération que sur la « grandeur ». Pompidou profite du contexte de la Détente pour accueillir à Paris en 1971, le dirigeant soviétique Leonid Brejnev pour sa première visite en Occident. En 1973, il est le premier chef d'État occidental reçu en visite officielle en Chine. La même année, la capitale accueille la signature des accords de Paris mettant fin à la guerre du Vietnam.

Une France plus moderne ? Pompidou poursuit la politique industrielle de son prédécesseur en soutenant les secteurs les plus modernes comme l'aéronautique (premiers essais de l'avion supersonique Concorde en 1969) et l'automobile (alliance Peugeot-Citroën en 1974). Il souhaite tirer les leçons de mai 1968 et veut créer avec son Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, une « Nouvelle Société ». Grand amateur d'art contemporain, Pompidou modernise la politique culturelle de la France. Il crée à Paris le Musée national d'Art moderne, l'actuel Centre Georges-Pompidou, inauguré par son successeur en 1977, Valéry Giscard d'Estaing.

DOSSIER p. 198 – 199 : La France gaullienne et le monde

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, de Gaulle veut redonner à la France un rôle diplomatique de premier plan et incarner une France qui renoue avec sa grandeur » passée et affirme son indépendance vis-à-vis des États-Unis. Comment de Gaulle cherche-t-il à donner à la France un nouveau rôle international ?

Doc 1 p. 198 : Le retrait du commandement intégré de l'OTAN

D'autre part, tandis que se dissipe, tout au moins dans une certaine mesure, la perspective d'une guerre mondiale éclatant à cause de l'Europe, voici que d'autres conflits, où l'Amérique s'engage dans d'autres parties du monde, comme avant-hier en Corée, hier à Cuba, aujourd'hui au Vietnam, peuvent, en vertu de la fameuse escalade, prendre une extension telle qu'on aboutisse à une conflagration générale. Et dans ce cas, l'Europe, dont la stratégie est, dans l'OTAN, la stratégie de l'Amérique, y serait automatiquement impliquée, impliquée dans la lutte, même si elle ne l'avait pas voulue. Et ce serait le cas de la France, si l'imbrication de son territoire, de ses communications, de certaines de ses forces, de plusieurs de ses bases aériennes, de tel et tel de ses ports dans le système de commandement américain devait subsister plus longtemps. Il faut ajouter que notre pays devenant, de son côté et par ses propres moyens, une puissance atomique, est amené à assumer lui-même les responsabilités politiques et stratégiques que cela comporte [...]. Et enfin la volonté de la France de disposer d'elle-même, ce qui est indispensable pour qu'elle croit à son propre rôle, et pour qu'elle puisse être utile aux autres, cette volonté de la France est incompatible avec une organisation de défense dans laquelle elle est subordonnée.

Conférence de presse de Charles de Gaulle, 21 février 1966.

Doc 5 p. 199 : Un retour à l'égoïsme sacré

En avril 1966, l'opposition dépose une motion de censure contre la politique étrangère de Georges Pompidou, Premier ministre de De Gaulle. Maurice Couve de Murville est alors ministre des Affaires étrangères. Député centriste, René Pleven prend la parole pour dénoncer la décision de De Gaulle.

Quelle sera donc, après votre dénonciation de l'OTAN, votre politique de défense ? Le retour à l'égoïsme sacré ? Chacun pour soi et Dieu pour tous ? En écoutant à la télévision M. Couve de Murville souligner le caractère national de l'arme atomique, c'était l'impression qu'on pouvait recueillir. [...] Il y a quelque chose de troublant à entendre M. Pompidou déclarer comme il l'a fait le 28 mars dernier, « qu'en cas de guerre entre l'URSS et les États-Unis, si nous ne sommes pas intégrés dans le système américain, nous avons une meilleure chance d'y échapper ». De telles paroles paraissent difficilement compatibles avec l'affirmation que la France demeure dans l'alliance atlantique et reste liée par les obligations du traité. Je me refuse à vous faire un procès d'intention, mais un doute profond existe – vous le savez – chez la plupart de nos partenaires quant à la possibilité pratique et durable, pour la France, de rester dans l'alliance sans participer à son organisation militaire, de donner quelque efficacité à ce qui ne sera plus désormais qu'une demi-appartenance de la France à une alliance qui, malgré vos dires, forme un tout avec son organisation militaire. [...] Nous sommes en total désaccord avec cette décision aventureuse qui affaiblit notre pays [...]. Pour nous, la grandeur d'un pays n'est pas d'avoir les mains libres. Elle consiste à prendre sa part de responsabilités [...].

René Pleven, Intervention dans les débats à l'Assemblée nationale, 16

avril 1966.

SYNTHÈSE p. 200 : La France : une nouvelle place dans le monde

Comment la France redéfinit-elle son rôle dans le monde de 1945 à 1974 ?

1 - La IV^e République (1946-1958)

Instaurée en 1946 au terme d'âpres débats, la IV^e République est un régime parlementaire dans lequel l'essentiel du pouvoir revient à l'Assemblée nationale. Elle est rejetée par les gaullistes qui sont partisans d'un pouvoir exécutif fort et par les communistes qui lui reprochent son adhésion à l'OTAN. Du fait de son recours à la représentation proportionnelle, elle se caractérise par une forte instabilité gouvernementale.

Tout en essayant vainement de s'opposer par la force au processus de décolonisation (guerres d'Indochine et d'Algérie), la IV^e République engage un rapprochement avec l'Allemagne dans le cadre de la construction européenne. Aux côtés de la RFA, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, la France participe à la création de la CECA (1951), puis de la CEE (1957).

2. La crise algérienne (1958)

Vaincus en Indochine (1954), les gouvernements de la IV^e République ne se résolvent à négocier l'indépendance du Maroc et de la Tunisie (1956) que pour mieux concentrer leurs efforts sur la préservation de la souveraineté française sur l'Algérie. Celle-ci n'accède donc à l'indépendance qu'en 1962 au terme d'une guerre de huit ans qui divise en profondeur les sociétés algérienne et française.

La IV^e République est fortement déstabilisée par la guerre d'Algérie. Sous la pression

des pieds-noirs opposés à l'indépendance, ses dirigeants sont poussés à faire appel au général de Gaulle en 1958. Celui-ci fait adopter par référendum la Constitution de la V^e République qui renforce considérablement les pouvoirs du Président, fonction qu'il exerce de 1958 à 1969.

3. La V^e République de 1962 à 1974

Débarassé du fardeau colonial avec l'indépendance de l'Algérie en 1962, de Gaulle se pose en restaurateur de la « grandeur » française. Celle-ci passe, selon lui, par l'indépendance stratégique que permet l'obtention de la bombe nucléaire en 1960. Ce souci de l'indépendance se traduit par une prise de distance symbolique avec les États-Unis (retrait du commandement intégré de l'OTAN en 1966) et la CEE (politique de la « chaise vide » en 1965). Dans la continuité de De Gaulle, son successeur Georges Pompidou profite du climat de Détente pour se poser en intermédiaire entre Américains et Soviétiques. Il est le premier dirigeant occidental à recevoir un dirigeant soviétique (Leonid Brejnev, en 1971) et il accueille à Paris en 1973 la conférence qui met un terme à la guerre du Vietnam.